CONTRAT D'ENTRETIEN

Votre adoucisseur, **suivi avec sérénité.**

Convention d'entretien de votre adoucisseur domestique

Protéger votre acquisition, c'est prolonger sa durée de vie.
Un suivi régulier vous aide à préserver le confort de votre installation et à maintenir ses performances dans le temps.

Les formules Care en un coup d'œil

Prestations	SANS CONTRAT 120,00€ Hors TVA	CARE 125,00€ Hors TVA	CARE + 150,00€ Hors TVA
Garantie	2 ans	Jusqu'à 5 ans Si le suivi annuel est respecté et l'usage conservé comme lors de la mise en service	Jusqu'à 10 ans Si le suivi annuel est respecté et l'usage conservé comme lors de la mise en service
Entretien général	Annuel	Annuel	Annuel
Contrôle système complet et tête de commande	Annuel	Annuel	Annuel
Désinfection des résines	Compris Annuel	Compris Annuel	Compris Annuel
Pièces d'usure	—	—	Oui, sauf changement d'usage par rapport à la mise en service
Intervention hors entretien	Selon tarif en vigueur	Selon tarif en vigueur	Oui si défaut effectif (ou 80,00 € HTVA portés en compte si non avéré)
Pack nature	—	—	Oui ; en cas de remplacement, un chèque valeur de 80,00 € HTVA vous sera octroyé

Conditions essentielles

SUIVI	Le bon fonctionnement de l'adoucisseur est garanti avec un suivi régulier par nos équipes.
INTERVENTIONS INTERMÉDIAIRES	Des frais peuvent être portés en compte, sauf défaut sous garantie ou lié à une intervention préalable d'un technicien SVD.
TIERCE PERSONNE	Une intervention par une tierce personne pendant la période de garantie ou de contrat annule la garantie ou le contrat.
MAUVAISE UTILISATION	Les dommages ou pannes liés à une mauvaise utilisation ou à de la négligence ne sont pas couverts, notamment en cas de gel, manque de sel, inondation, incendie, problème électrique ou foudre.
PASSAGE ANNULÉ	En cas de non-passage demandé par vous ou d'annulation, le contrat souscrit est interrompu et le prix devient celui de l'entretien sans contrat.

SVD-group
25, rue Princesse Astrid • 7804 Ath • Belgique
Info@svd-group.be

Remis par votre technicien

_____

Votre contrat

Prenez quelques instants pour compléter les informations ci-dessous.

JE SOUHAITE SOUSCRIRE À	☐ CARE	☐ CARE +	Cochez la formule choisie

CODE PERSONNEL	TYPE DE MACHINE
.....	.....
DATE DE MISE EN SERVICE	**NUMÉRO DE SÉRIE**
.....	.....

NOM	PRÉNOM
.....	.....
ADRESSE	**CODE POSTAL / LOCALITÉ**
.....	.....

TÉL. / PORTABLE	COURRIEL / MAIL
.....	.....
FACTURATION AUPRÈS DE	**TVA**
.....	.....

MON INSTALLATEUR	TÉL.	CODE POSTAL / VILLE
.....	.....	.....

POUR ACCORD	DATE
Signature : _____	____ / ____ / _____

Informations contractuelles

- Le contrat prend cours lors de la convention signée, dans un délai de 10 jours ouvrables maximum après l'achat. Sans cela, votre adoucisseur n'est garanti que 2 ans.
- Si un entretien est demandé par après ou après deux ans, il n'est plus possible de souscrire un contrat Care.
- Le présent contrat est tacitement renouvelé de manière annuelle jusqu'à la fin de votre période de contrat. Nous assurons néanmoins le suivi par la suite.
- Une résiliation de votre part doit se faire par lettre recommandée ou par mail 3 mois avant la date de la maintenance annuelle ou 3 mois avant l'expiration de votre contrat.
- Les interventions sont toujours à payer au comptant via terminal ou autres auprès du technicien ; nous ne privilégions pas les virements.
- La facture de maintenance acquittée est toujours envoyée par mail uniquement dans les 30 jours après intervention.
- Tous les prix repris sur ce document s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée, peuvent être indexés et sont sujets à des adaptations annuelles.
  La totalité de nos interventions et livraisons est soumise à nos conditions de vente reprises sur www.svd-group.be.
- Un paiement anticipé pourra être demandé dans certaines situations.

SVD-group
25, rue Princesse Astrid • 7804 Ath • Belgique
Info@svd-group.be

Remis par votre technicien

_____